



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Watts

Question écrite n° 49786

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation des entreprises du groupe americain Watts qui possede plusieurs entreprises en France : Trubert a Chartres en Eure-et-Loir, Watts-SFR a Fressenneville dans la Somme. La direction de ce groupe s'est fixe l'objectif d'une restructuration avec la volonte de stopper la production de robinetterie sur le site de Chartres ainsi qu'une partie des services generaux en fusionnant Watts-SFR et Trubert pour fonder la nouvelle entite Watts Eurotherm. Il tient a lui souligner que ces entreprises ont pris une place importante dans le marche des collectivites territoriales avec 58 % de parts de marche. Les resultats financiers de ce groupe et de ces entreprises demontrent une bonne sante financiere. Il lui indique que dans ces conditions, rien ne peut justifier des licenciements, des suppressions d'emplois, des transferts de personnels, d'un site vers un autre lieu. Il lui rappelle que le groupe Watts a absorbe en 1993 l'entreprise Lovatherm en conservant les marches et en se debarrassant de la majeure partie du personnel. Ce comportement scandaleux ne doit pas se reproduire. Ce groupe et ses dirigeants n'ont-ils pas l'ambition de renouveler la meme operation avec les entreprises francaises ? D'autre part, il est inadmissible que la direction de l'entreprise Trubert a Chartres demande trois licenciements de salaries proteges. Il lui demande de refuser le licenciement de ces personnels et d'intervenir aupres de l'inspection du travail pour qu'elle intervienne dans le meme sens. Il lui demande d'intervenir aupres des dirigeants du groupe Watts et de l'entreprise Watts-Eurotherm afin de refuser les licenciements, de ne pas accepter les restructurations annoncees et les suppressions d'emplois, ainsi que de stopper ce gachis humain et financier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gremetz Maxime](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49786

**Rubrique :** Produits manufactures

**Ministère interrogé :** industrie, poste et telecommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et telecommunications

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1485